

COMMUNIQUÉ

Paris, le 08 avril 2010

LES ARCHITECTES ANTONINI ET DARMON ONT ÉTÉ RETENUS POUR RÉALISER 50 LOGEMENTS SOCIAUX SUR L'OPÉRATION CLICHY-BATIGNOLLES (PARIS 17^E)

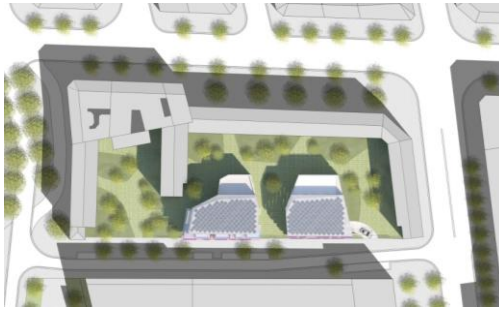


L'opération Clichy-Batignolles (17e) dont la Semavip est aménageur, se dessine progressivement, avec la réalisation d'un quatrième programme de 50 logements sociaux, totalisant une surface de 3 810 m² SHON, à l'angle de la rue Cardinet et de l'impasse Chalabre.

A la suite d'une consultation lancée par ICF la Sablière, le jury a retenu le projet d'Antonini et Darmon parmi les 4 équipes qui avaient été appelées à concourir en juin dernier :

- Loci Anima,
- Sébastien Duron,
- Lan,
- Antonini et Darmon.

L'enjeu était de s'intégrer dans le paysage urbain en composant avec un immeuble de logement existant, propriété d'ICF La Sablière.



Plutôt qu'un immeuble linéaire, les architectes ont dessiné deux plots compacts séparés par une faille de 8 à 12 mètres. Le choix de la compacité permet de diminuer les hauteurs et préserver ainsi l'ensoleillement des immeubles existants, tout en offrant de bonnes conditions thermiques tandis que la faille laisse pénétrer la lumière en cœur d'îlot. Ce parti pris autorise également une très bonne organisation des logements dont la majorité bénéficie d'une double ou triple orientation.

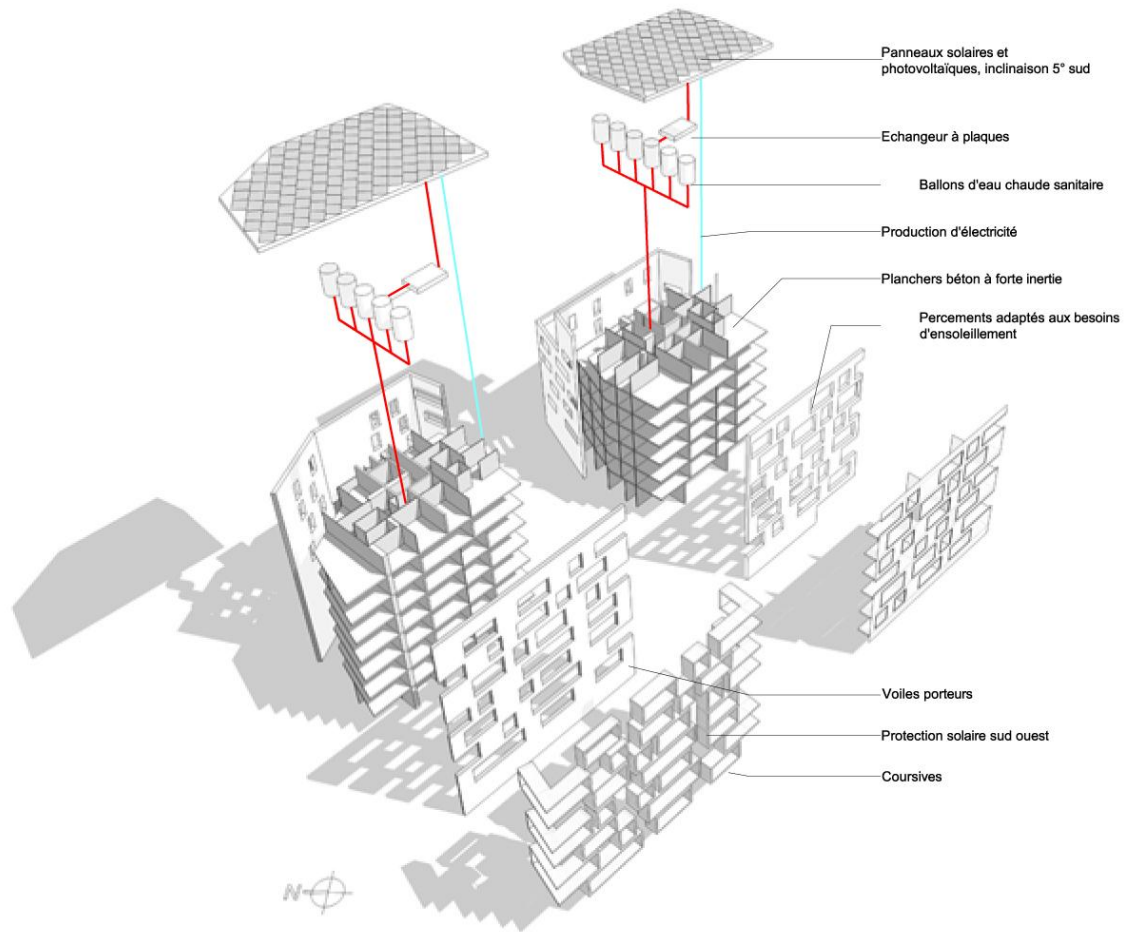


Un jeu de loggias respectivement taillées dans la façade ou traitées en saillie, marque l'identité de chacun des deux immeubles favorisant leur appropriation par les habitants.

La toiture des immeubles observe une déclivité afin d'optimiser le rendement des panneaux photovoltaïques par une bonne orientation solaire.

Conforme aux très hautes performances environnementales exigées sur l'opération Clichy-Batignolles, le projet d'Antonini et Darmon présente les avantages suivants :

- une faille permettant un ensoleillement supplémentaire et d'atténuer l'accélération des vents au sud du terrain,
- des logements tous accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- des logements traversants afin de favoriser la ventilation naturelle d'été,
- des loggias, filtre efficace pour les vents dominants et pour l'isolation acoustique des logements,
- 450 m² de panneaux photovoltaïques et solaires en toiture inclinés à 5%,
- une isolation par l'extérieur afin de réduire les ponts thermiques et bénéficier de l'inertie des murs,
- une inertie très lourde par les planchers et les murs, une fragmentation optimisée du bâtiment et des protections solaires permettant de maîtriser les apports solaires d'hiver et d'été,
- des façades percées afin d'optimiser l'éclairage naturel tout en minimisant les déperditions thermiques,
- une volumétrie compacte et non déperditive d'énergie,
- une végétalisation des espaces extérieurs et de 2 parties des toitures terrasses permettant la limitation de la saturation des réseaux d'assainissement et les rejets vers la Seine.



Les travaux débuteront au 4ème trimestre 2010 pour une livraison prévue fin 2012

Fiche technique

Aménageur : SEMAVIP

Maître d'ouvrage : ICF La Sablière

Architectes : ANTONINI et DARMON

BET Structures : BETOM

BET Fluides : BETOM

BET environnemental : TRIBU ENERGIE

Economiste : BETOM

Bureau de contrôle : APAVE

CSPS : ECIAG

Surface : 3 810 m² SHON

Estimatif travaux : 6,7 M €

CLICHY-BATIGNOLLES : une opération aménagée par la Semavip

Les périmètres

L'opération Clichy-Batignolles comprend 3 périmètres opérationnels :

- La ZAC Cardinet-Chalabre (7,3 ha) : une première phase dont l'aménagement a été confié à la Semavip, a été engagée dès 2005 sur les terrains disponibles à court terme. Celle-ci comprend 4,3 hectares de parc d'ores et déjà réalisés.
- Clichy-Batignolles (43,2 ha) : la concession d'aménagement, d'une durée de 10 ans, a été notifiée à la Semavip par la Ville de Paris en décembre 2007.
- le lotissement Saussure (3 ha) : la SNEF, filiale de la SNCF, aménage ce secteur dont les terrains appartiennent à la SNCF et RFF, sous la forme juridique du lotissement.

Clichy-Batignolles en bref

- > Superficie : 54 ha
- > Shon totale : 558 000 m²
- > Architecte coordonnateur : François GRETHER
- > Paysagiste coordonnateur : Jacqueline OSTY
- > BET : OGI
- > Certification ISO 14001

Programme

Parc : 10 ha

Logements : 3400 logements qui accueilleront 6 500 habitants

Commerces, activités et services : 30 000 m²

Bureaux : 140 000 m² indépendamment du nouveau Palais de Justice de Paris et de la direction régionale de la Police Judiciaire implantés au nord du site qui s'étendront sur 120 000 m².

Équipements publics :

- 4 groupes scolaires
- 3 crèches
- 1 halte garderie
- 1 collège
- 1 centre d'animation
- 1 centre de protection maternelle et infantile
- 2 gymnases
- 1 parking autocar
- 1 centre de tri des déchets
- 1 parking résidentiel de 600 places

Les grands objectifs

- Restaurer les continuités urbaines entre Paris et les communes riveraines de Clichy et Levallois
- Relier la plaine Monceau et le quartier des Epinettes, supprimer la coupure que représente le raccordement de la Petite Ceinture au faisceau Saint-Lazare
- Créer un nouveau parc dans le Nord Ouest parisien qui compte parmi les plus dense et minéral de l'agglomération,
- Valoriser les espaces publics alentours.
- Concevoir un éco-quartier exemplaire ayant recours à des technologies innovantes sur le plan des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau et des déchets.
- Améliorer la desserte en transport en commun
- Développer le transport des marchandises par voie ferroviaire.
- Construire 3 400 logements dans un contexte de mixité urbaine par le développement parallèle d'activités économiques, d'équipements publics et de commerces.

Le calendrier

2010

Démarrage de la réalisation d'un parking résidentiel de 600 places rue Cardinet.

Livraison 2011

Démarrage des chantiers des premiers immeubles rue Cardinet (180 logements, 1 crèche, des commerces).

Livraison en 2012.

Démolition des bâtiments SNCF côté Saussure.

Démarrage de la construction d'une dalle le long des voies ferrées pour couvrir les activités ferroviaires reconstituées sur le site.

2011

Réalisation progressive des immeubles de logements, commerces et équipements publics situés à l'est, le long de l'avenue de Clichy, et dans le secteur Saussure.

2012

Réalisation de la deuxième phase du parc au nord du site

Livraison fin 2013

Démarrage des chantiers des services urbains dans la partie nord

Livraison en 2015

2013

Réalisation progressive des immeubles de bureaux, logements, commerces et équipements publics situés à l'ouest, vers les voies ferrées.

Démarrage des chantiers du nouveau Palais de Justice et de la direction régionale de la Police Judiciaire.

Livraison en 2015.

LA SEMAVIP

La Semavip (Société d'Économie Mixte d'aménagement de la Ville de Paris) conduit des opérations d'envergure, principalement dans les quartiers du nord et de l'est de Paris. Elle exerce ses métiers – études préalables, aménagement, construction – dans des contextes à chaque fois différents, en pratiquant une politique volontariste d'amélioration de la qualité de la vie, mais aussi de dialogue et de transparence. Elle veille, en outre, à inscrire ces réalisations dans le cadre des politiques de développement durable et de mixité sociale voulues par la Ville de Paris.

Présidée par Roger Madec, Sénateur de Paris et Maire du 19e arrondissement, et dirigée par Marie-Anne Belin, la Semavip intervient aujourd'hui sur plus de 350 ha.

Ses 15 sites opérationnels représentent :

- 8 opérations d'aménagement (certification ISO 14 001),
- 7 constructions d'équipement (certification ISO 9 001),
- Plus d'1 million de m² de SHON,
- 2 milliards d'euros d'investissement.

CONTACTS

SEMAVIP

- Parc Pont de Flandre – Bât. 026
- 11, rue de Cambrai ■ 75945 Paris Cedex 19
- tél. : 01 53 26 87 00 ■ fax : 01 42 05 02 96
- e-mail : semavip@semavip.fr
- www.semavip.fr
- Direction générale : Marie-Anne Belin et Alain Bertrand
- Direction de la communication et du développement durable : Corinne Martin